

# AVIS

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, et à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la Ministre de l'Intérieur a approuvé le 18 juin 2019 la délibération du conseil communal du 4 mars 2019 portant adoption du projet d'aménagement particulier « rue des Prés » portant sur des fonds sis à Helmsange dans la rue des Prés, présenté par le bureau Luxplan S.A. Ingénieurs-conseils pour le compte de la société Alpina Immobilière s.à r.l et visant l'aménagement de 10 lots pour la construction de neuf maisons unifamiliales et de trois résidences.

Walferdange, le 27 juin 2019.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber